



ÉVACUATIONS



Évacuation de votre domicile en raison d'une urgence

Il est important de réfléchir à ce que vous ferez si vous devez évacuer rapidement votre résidence en raison d'une situation d'urgence comme un incendie résidentiel.

- ✓ Planifiez plusieurs voies d'évacuation et assurez-vous que tous les membres de votre famille les connaissent. En famille, exercez-vous régulièrement à quitter votre résidence en suivant les voies d'évacuation planifiées.
- ✓ Convenez d'un lieu de rencontre à l'extérieur de votre résidence où les membres de la famille peuvent se réunir en cas d'évacuation rapide. Si tout le monde sait où se retrouver, ce sera plus facile de remarquer les absent(e)s.

Évacuation de votre communauté en raison d'une urgence

Certains sinistres, comme les inondations, les feux de forêt ou les pannes d'électricité majeures, peuvent poser de graves risques pour la sécurité. En conséquence, si votre sécurité est compromise, les autorités locales pourraient vous demander d'évacuer ou de quitter votre domicile. Lors d'une évacuation, il se peut que vous n'ayez que de quelques minutes pour rassembler ce dont vous avez besoin. Bien qu'on les associe surtout aux inondations printanières et aux feux de forêt en été, les évacuations des communautés des Premières Nations dans les régions nordiques éloignées peuvent aussi être provoquées par de nombreuses autres situations d'urgence.

- Les ordres d'évacuation sont habituellement diffusés par les médias à la radio locale et à la télévision.
- Un ordre d'évacuation peut également être transmis par le personnel des services d'urgence depuis un véhicule d'urgence au moyen d'un haut-parleur.
- Pour assurer votre sécurité, vous devez toujours suivre les consignes des autorités locales lors d'une évacuation.
- En cas d'évacuation, vous serez dirigé(e) vers un endroit précis.
- Vous pourriez notamment être appelé(e) à vous rendre à un centre d'évacuation local ou à un point d'évacuation désigné.



Réduction des risques liés aux catastrophes

SI LE TEMPS LE PERMET ET SI CELA EST SÉCURITAIRE, AVANT DE QUITTER VOTRE DOMICILE :

- ✓ Mangez! — De longues heures pourraient s'écouler avant votre prochain repas.
- ✓ Éteignez tout ventilateur, les bouches d'aération, le système de chauffage et fermez le registre coupe-feu du foyer.
- ✓ Si vous devez évacuer votre résidence pendant une période prolongée et par temps froid, drainez l'eau du système de plomberie. Coupez l'alimentation principale en eau et, en commençant par les étages supérieurs, ouvrez tous les robinets, tirez la chasse des toilettes à plusieurs reprises et ouvrez le robinet de vidange du sous-sol, si vous en avez un. Videz votre chauffe-eau en fixant un boyau au robinet de vidange et en laissant l'eau s'évacuer par le siphon de sol.
- ✓ Si vous évacuez votre domicile en raison d'une inondation, placez les objets de valeur en hauteur ou retirez-les du sous-sol afin de limiter les dégâts d'eau potentiels.

SI L'ON VOUS DEMANDE D'ÉVACUER, VEUILLEZ PRENDRE LES MESURES SUIVANTES :

1. Assurez-vous que chaque membre de votre famille prend son sac prêt-à-emporter.
2. Fermez la vanne principale de votre conduite d'eau.
3. Débranchez tous les appareils, mais maintenez l'alimentation en électricité (sauf indication contraire dans votre communauté).
4. Éteignez toutes les lumières et verrouillez l'ensemble des portes et des fenêtres avant votre départ.
5. Dirigez-vous vers votre point d'évacuation.



Réduction des risques liés aux catastrophes

Conseils :

- ✓ *Assurez-vous de porter des chaussures et des vêtements appropriés aux conditions ambiantes.*
- ✓ *Prêtez main-forte à vos voisins qui ont besoin d'aide pour quitter leur domicile.*
- ✓ *N'empruntez que les itinéraires proposés par les autorités locales en cas d'évacuation. Le fait de prendre un raccourci pourrait vous mener vers une région dangereuse ou une route bloquée.*
- ✓ *Si des membres de votre famille ou des amis se trouvent à leur camp ou à la pêche lorsque l'ordre d'évacuation est donné, veillez à en informer le personnel d'urgence ou les autorités locales. N'oubliez pas de préciser l'emplacement du camp et d'indiquer le nom des personnes qui s'y trouvent. Si vous êtes en mesure de le faire, communiquez avec vos proches au moyen d'un téléphone satellite et transmettez-leur l'ordre d'évacuation.*

ÉVACUATIONS PAR VOIE AÉRIENNE

Dans certaines situations, il faut parfois évacuer les lieux par voie aérienne vers un abri situé dans une communauté d'accueil.

- ✓ N'oubliez pas votre trousse « prête-à-emporter ». Vous trouverez ci-dessous des renseignements sur la manière d'assembler une trousse « prête-à-emporter » pour les communautés des Premières Nations vivant dans des régions nordiques éloignées.
- ✓ Les avions servant aux évacuations par voie aérienne sont soumis à des restrictions quant à la limite de poids, et les bagages sont parfois interdits. Les personnes évacuées qui quittent leur communauté ou y retournent sont souvent autorisées à transporter des charges de 40 livres environ. Cette limite ne s'applique pas aux dispositifs médicaux des personnes évacuées, comme les fauteuils roulants.